



Véhicule gagée depuis 2003 aujourd'hui difficulté pour destructio

Par **choux**, le **13/05/2008** à **18:45**

bonjour,

en 2003 suite à un sinistre dont je n'étais pas responsable, où il n'y avait pas de corporels, et très peu de dégâts matériels un expert a déclaré mon véhicule en opposition. Bien entendu j'ai compris que j'avais le choix entre retirer le véhicule de la circulation ou le conserver mais surtout jamais le vendre. j'ai conservé le véhicule qui roule parfaitement aujourd'hui en 2008 j'achète un nouveau véhicule et donc je décide de mettre mon véhicule à la casse.

Lorsque le professionnel demande un certificat à la Préfecture il apprend que le véhicule est gagé. Je ne savais pas que cela s'appelait comme ça. Que dois je faire maintenant ? qu'est ce qui va se passer. On ne peut tout de même pas aujourd'hui m'empêcher de détruire un véhicule qu'on voulait que je détruise en 2003

merci de me répondre